

ADDI - ANC – FDR - PSR
SOCIETE CIVILE REPRESENTEE PAR FCTD - TLP TOGO - NOVATION INTERNATIONALE

CONFERENCE DE PRESSE DU CNCC DU JEUDI 02 JUILLET 2026

DECLARATION LIMINAIRE

(Relativement aux inondations, à la solidarité nationale et à l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO)

Chers concitoyens,

Le Cadre National de Concertation pour le Changement exprime sa profonde compassion et sa solidarité à l'endroit de tous nos concitoyens sinistrés à la suite des pluies diluviennes qui se sont abattues sur notre pays, causant d'importants dégâts matériels et plongeant de nombreuses familles dans la détresse. Des familles ont tout perdu : nous avons vu l'eau envahir les espaces de vie, emporter des biens, détruire les réserves de nourriture, plonger dans le désarroi des femmes, des hommes, des enfants qui ne savent plus où donner de la tête ni vers qui se tourner pour manger, se laver, s'habiller ou même dormir...

Cette détresse s'est muée en tragédie dans certaines familles : trois de nos concitoyens ont perdu la vie selon les informations de l'Agence nationale de la protection civile et nous voulons adresser nos pensées les plus sincères aux familles endeuillées.

En ces moments difficiles, nous invitons toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté à ne pas rester indifférents face à la souffrance de nos frères et sœurs. La solidarité est une valeur fondamentale de notre société. Elle se manifeste par les gestes les plus simples, mais aussi les plus précieux.

Chaque bol de riz partagé, chaque morceau de pain offert, chaque vêtement donné, chaque geste de générosité et chaque don de soi constituent une source de réconfort. Ces actes peuvent redonner espoir, réchauffer le cœur d'une personne ou permettre à une famille éprouvée de retrouver un peu de dignité.

Animé par cet esprit de solidarité, le CNCC a apporté une modeste assistance à quelques familles sinistrées sous forme de vivres et d'une aide financière. Nous sommes conscients que cette contribution ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan de détresse que vivent nombre de nos compatriotes. Nous aurions souhaité pouvoir multiplier le pain et le poisson afin de répondre aux immenses besoins de tous, mais nos moyens demeurent limités.

C'est pourquoi nous lançons un appel pressant à chaque citoyenne et à chaque citoyen afin qu'ils apportent, selon leurs possibilités, un soutien direct aux familles sinistrées ou qu'ils se rapprochent de la mairie de leur localité pour contribuer aux actions de la Direction des Affaires sociales, chargée de coordonner localement la stratégie de soutien aux victimes.

Nous réitérons également notre appel à la classe dirigeante. Il n'est plus acceptable de continuer à festoyer et à s'égayer pendant que le peuple souffre. Une telle attitude constitue incontestablement un manque de décence, de compassion et de solidarité envers les populations éprouvées et une irresponsabilité immense face aux nombreux défis de gouvernance.

ADDI - ANC – FDR - PSR
SOCIETE CIVILE REPRESENTEE PAR FCTD - TLP TOGO - NOVATION INTERNATIONALE

Chers concitoyens,

Malgré ces heures difficiles, qu'il nous soit permis de revenir sur l'arrêt que la Cour de justice de la CEDEAO a rendu, qualifiant le changement de constitution d'abus de la réforme constitutionnelle et de manœuvre permettant au Président Faure Essozimna GNASSINGBE de conserver le pouvoir.

L'histoire de notre pays rime trop souvent avec coups d'État, qu'ils soient militaires, constitutionnels, institutionnels ou électoraux, visant à pérenniser un système dynastique.

En mars 2024, un énième subterfuge a été mis en place. Une Assemblée nationale dont le mandat a expiré, a voté une nouvelle Constitution permettant au Président Faure Essozimna GNASSINGBE de se maintenir indéfiniment à la tête du Togo.

Cet acte de trahison a été dénoncé à travers tout le pays. La Conférence des Évêques du Togo, dans sa déclaration du 26 mars 2024, alertait sur le fait qu'une modification d'une telle gravité devait faire l'objet d'une consultation nationale, exhortant le chef de l'État à suspendre la promulgation du texte et à « *engager un dialogue politique inclusif..* ». De même, des organisations citoyennes, des partis politiques d'opposition, des universitaires, des organisations internationales de promotion de la démocratie et de défense des droits humains se sont érigés contre ce coup de force constitutionnel.

Aujourd'hui, la Cour de justice de la CEDEAO a rendu son arrêt et a donné solennellement raison au peuple togolais. Par cette décision historique, le coup d'État constitutionnel est enfin qualifié et reconnu comme tel par le droit international. Le CNCC tient à remercier chaleureusement les femmes et les hommes de loi et toutes les personnes de bonne volonté qui bataillent sans relâche, dans l'ombre comme dans la lumière, pour porter haut les cris de détresse du peuple togolais. Aujourd'hui, leurs efforts, les nôtres et la résistance du peuple face à l'arbitraire ont porté des fruits.

Toutefois, si cette victoire juridique est immense, nul ne doit croire qu'elle marque la fin du combat. Nous ne sommes pas à l'arrivée, mais à un tournant crucial de notre histoire politique. L'histoire de notre pays nous enseigne que les grandes avancées ont toujours reposé sur une implication forte, déterminée et constante du peuple. Ce fut le cas par exemple en 1958, en 2012 ou en 2017. À chacun de ces rendez-vous de l'histoire, le peuple togolais a démontré son courage et son attachement à la liberté.

Pour que cette dynamique produise des résultats durables et ne demeure pas un simple feu de paille, nous devons nous organiser avec méthode et responsabilité. Nous devons impérativement nous organiser pour faire de ce tournant un succès éclatant, ouvrant la voie à l'aboutissement de nos aspirations et au changement définitif de la gouvernance au Togo.

Pour ce faire, notre feuille de route est claire :

ADDI - ANC – FDR - PSR

SOCIETE CIVILE REPRESENTEE PAR FCTD - TLP TOGO - NOVATION INTERNATIONALE

1. **Refuser l'euphorie** : car la victoire juridique est une arme mais elle doit être fortement soutenue par la mobilisation de tous pour pouvoir prospérer.
2. **Prôner la convergence et le respect mutuel** : l'unité des forces démocratiques est notre crédo mais elle nécessite de se construire sur la vérité, la solidarité, le respect mutuel et une confiance restaurée pour ne plus connaître les désillusions du passé.
3. **Bâtir une mobilisation patiente et durable** : c'est notre ultime objectif pour disposer d'un moyen sûr de mettre fin pacifiquement à la dictature au Togo.

C'est à ce prix que nous réunirons les conditions nécessaires pour permettre enfin au peuple togolais de recouvrer pleinement sa liberté, sa souveraineté et son droit de choisir son destin.

Dans cette dynamique, nous affirmons le soutien total du CNCC aux actions engagées par le collège d'avocats et quatre organisations en direction du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine. En complément de ces démarches, le CNCC s'est adressé au Président de la République, chef de l'État et symbole de l'unité nationale à qui un appel solennel a été lancé pour qu'il tire toutes les conséquences juridiques et politiques de cet arrêt. La Commission de l'Union Africaine et le Conseil des Sages de l'Union Africaine ont également été saisis, afin qu'ils prennent leurs responsabilités face à la crise togolaise. D'autres actions doivent être déployées sans relâche, afin de continuer à porter haut la voix du peuple.

Pour matérialiser notre engagement à nourrir la mobilisation, nous lançons un appel vibrant et patriotique à toute la population et à l'ensemble des forces vives engagées dans la résistance, à **participer massivement au grand meeting populaire qui se tiendra le dimanche 12 juillet 2026 à Vogan à partir de 14H.**

Restons debout, restons mobilisés. La justice a parlé, c'est maintenant au peuple d'écrire son histoire.

Que Dieu protège le Togo, bénisse son peuple et inspire à chacun l'esprit de solidarité, d'engagement et de justice.

Fait à Lomé, le 02 juillet 2026